



Commune de Chevroux
Bureau du Conseil général
Route du Village 5
1545 Chevroux

Chevroux, le 9 décembre 2019

Rapport de la commission des finances

PREAVIS MUNICIPAL N° 05-2019

« Budget communal de l'année 2020 »

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de notre Boursier. Elle tient à les féliciter pour la qualité des différents documents remis, facilitant ainsi l'analyse.

Le budget 2020 reste dans la ligne du précédent et laisse apparaître des charges pour CHF 4'419'179.-, des revenus pour CHF 4'424'008.- et donc un excédent de revenus de CHF 4'829.-. Contrairement au budget 2019, nous faisons face à un résultat positif pour l'année 2020. Une tendance réconfortante au vu des budgets traditionnellement déficitaires depuis 2013 et de la baisse d'impôt votée dans le cadre du dernier arrêté d'imposition.

Sans prendre en compte les imputations internes qui viennent biaiser le total des charges, l'augmentation de ces dernières est quasi nulle par rapport au budget 2019. Il est cependant nécessaire de nuancer cette stagnation. En effet, certaines charges comme les frais de personnel (+ CHF 60'300.-), l'achat de biens, services et marchandises (+ CHF 74'600.-) et la variation des réserves affectées (+ CHF 43'400) sont en augmentation. Par contre, les amortissements (./ CHF 105'900.-), les intérêts passifs (./ CHF 4'100.-) et les aides sociales (./ CHF 44'700.-) diminuent.

En ce qui concerne les revenus, ils augmentent globalement de CHF 42'400.- par rapport au budget 2019. Cette variation s'explique notamment par un retour du fonds de péréquation du Canton plus important de CHF 69'000.-. Les rentrées fiscales estimées restent stables malgré la toute légère baisse due au nouveau taux d'imposition de 68.5%. Comme déjà mentionné lors de la présentation de l'arrêté d'imposition 2020, les différentes taxes ne vont pas changer pour l'année prochaine.

Ce budget a suscité de nombreuses questions auxquelles la Municipalité et le Boursier ont répondu précisément et en toute transparence. Voici les principaux points abordés :

1) Page 2, compte 130.301.2 « Salaires exploitation »

Un montant supplémentaire est prévu pour l'engagement d'un aide garde-port à 60% à partir de mai 2020 pour notamment gérer les nouvelles places de nettoyage des bateaux et suppléer le garde-port dans certaines de ses tâches. Les nouvelles places de lavage des bateaux seront mises en location et le transfert des bateaux également facturé. Cependant, au vu des incertitudes quant au mode de fonctionnement, aucun revenu n'a encore été budgété en 2020. Mais cela devrait

être chose faite dès le budget 2021 permettant ainsi de compenser en partie cette nouvelle charge de personnel.

- 2) *Page 6, compte 312.314.0 « Entretien du camping et grève »*
Le montant de CHF 27'000.- inclut la pose d'un nouveau tableau électrique pour CHF 16'600.-, l'achat de nouvelles poubelles pour CHF 5'000.-, la réfection de divers chemins pour CHF 2'000.-, le curage de la fosse pour CHF 2'000.- et des divers pour CHF 1'400.-.
- 3) *Page 7, compte 350.315.0 « Entretien des machines et installations », Voirie*
Un montant de CHF 2'000.- est prévu pour nettoyer les citernes dans le but de l'utilisation d'un mazout ECO.
- 4) *Page 7, compte 3521.314.0 « Entretien d'immeuble », Administration*
Le montant de CHF 9'000.- inclut la peinture et le changement des luminaires de la salle de la Municipalité pour CHF 4'200.-, la peinture de la salle du Conseil pour CHF 3'000.- et des divers pour CHF 1'800.-.
- 5) *Page 8, compte 353.315.0 « Entretien des installations et du matériel », Collège*
Le montant de CHF 3'000.- est prévu pour un premier entretien du terrain de football synthétique. Un abonnement annuel de maintenance sera également conclu. Il est aussi prévu de refaire la peinture des corridors de l'école par des jeunes adolescents engagés pendant la période estivale. A noter que les $\frac{3}{4}$ des frais d'entretien sont récupérés via la participation de l'ASIPE à la location de l'école.
- 6) *Page 8, compte 355.314.1 « Entretien d'immeuble », Château d'eau*
Comme vous avez pu le constater, le chapeau du château d'eau a été enlevé à la fin du mois de novembre. Le montant de CHF 5'000.- va permettre d'intervenir sur les installations électriques, la consolidation de la dalle supérieure et l'installation de mesures sécuritaires entre les créneaux au sommet de l'édifice.
- 7) *Page 10, compte 430.314.0 « Entretien des routes »*
Le montant de CHF 59'000.- inclut le pontage de fissures pour CHF 10'000.-, la réfection (surfaçage) de la route Long-Vernex (le long de la zone industrielle) pour CHF 29'000.-, les prestations hivernales payées au Canton pour CHF 2'500.- et des divers pour CHF 17'500.-.
- 8) *Page 11, compte 350.315.0 « Entretien des machines/mobilier », Déchetterie*
Un montant de CHF 8'000.00 est prévu pour changer la porte du couvert de la déchetterie.
- 9) *Page 13, compte 471.311.0 « Achats de matériel, machines », Port*
Ce montant inclut le changement des poubelles bleues 110lt le long du môle.
- 10) *Page 13, compte 471.314.0 « Entretien du Port »*
Un montant de CHF 30'000.- est prévu pour la mise à niveau du programme Gestinergie suite à diverses exigences de la Commune. Il va permettre d'offrir de nouveaux services aux utilisateurs du Port et va permettre au Boursier de gérer plus efficacement les places d'amarrage. Le montant CHF 30'000.- est une sorte de location annuelle avec une mise à jour permanente du logiciel. Une partie de ce

montant sera compensée par la facturation des services proposés aux utilisateurs. Un montant de CHF 29'000.- est également prévu pour deux nouveaux escaliers donnant l'accès au lac, le long du môle, en béton ou en structure métallique.

11) Page 16, compte 650.481.0 « Prélèvements à financements spéciaux »

Ce montant de CHF 1'800.- est le solde de la réserve « incendie » qui permettait jusqu'ici de financer les dépenses de cette rubrique. Dorénavant ces charges seront financées directement par le ménage communal.

12) Page 18, compte 710.352.0 « Participations diverses »

Augmentation des participations à l'ARAS (Action sociale) et l'ARAJ (Accueil de jour).

13) Page 18, compte 710.365.0 « Subventions, aides et projet jeunesse »

Ce montant correspondait à la participation à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Comme évoqué lors de la votation de l'arrêté d'imposition 2020, cette charge a été reprise par le Canton.

14) Page 18, compte 730.311.0 « Achat matériel, machine »

Il est prévu d'acquérir un défibrillateur et de l'installer à l'Administration communale. Une deuxième pièce pourrait être installée au port dans le cadre de la rénovation. Il y aura une maintenance annuelle de CHF 500.- et une formation pourrait avoir lieu.

Le document annexe du plan des dépenses d'investissements 2020 montre une situation générale des préavis votés ainsi que leur état d'avancement à ce jour. Le dépassement actuel concernant le préavis 01/2015 « Concession du Port » est dû à une répartition comptable entre les différents comptes d'investissement qui doit encore être affinée. A noter que les dépenses liées aux préavis terminés ont été entièrement respectées.

A ce jour, une seule dépense d'investissement est prévue à court terme. Il s'agit de la réfection des routes du Stade, du Village et de la Motte, dont le préavis est à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des finances, à l'unanimité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis tel que présenté.

Pour la Commission

Rapporteur
Christophe Bonny

Membre
Sandra Marcuard

Membre
Alexandre Bonny

Membre
Marcel Gut-Lacôte

Membre
Jean-Marc Pillonel